Laurence CHABER
Alain DESBROSSE
Olivier THIÉBAUT

# Découverte des arbres remarquables

## Morvan - Saône-et-Loire

Photographies :
les participants au jeu-concours
ainsi que Laurence CHABER, Alain DESBROSSE,
Cécile GRIMALDI, Claude LEMMEL, Daniel SIRUGUE,
Olivier THIEBAUT et Carole ZAKIN.

Dessins : Cathy GASPOZ.

Mise en page : Claude LEMMEL / OPUS SPECIES

«Les arbres sont des familiers du temps.
Leur bois consigne les climats et les tailles ;
il absorbe en douceur les panneaux
qui affirment la propriété provisoire
des hommes. Nos ancêtres ont aimé
leur ombre et leurs fruits.

Chargés de passé, capables d'avenir,
habitants magnifiques des regards,
ce sont aussi des vivants fragiles,
menacés par l'incurie des sociétés.

Assurer la survie des vieux arbres
aussi bien que leur relève, c'est notre tâche
pour que ne cessent jamais
les plus beaux dialogues de la flore
avec paysages, hommes et saisons.»

Pierre Lieutaghi

# Préambule

La forêt morvandelle recèle de nombreuses richesses par sa grande diversité, liée notamment aux variations de reliefs, de sols et de climats du Morvan. Le massif forestier est ainsi composé d'une grande diversité de milieux naturels et de paysages, qui sont propices à la présence d'une faune et d'une flore abondantes, tout en assurant une activité importante liée à la ressource en bois et à son utilisation.

Les arbres remarquables font partie de ce patrimoine et incarnent ces différents thèmes : ils assurent le gîte et le couvert pour des insectes, des reptiles, des oiseaux et quelques mammifères, et ils créent des abris pour le bétail. Représentés par une variété significative d'essences, on les rencontre aussi bien dans un pré, sur un rocher ou dans un peuplement forestier. Ils ponctuent le paysage en formant des repères. Témoignage d'un attachement sentimental de la part des habitants, la forte dimension sociale est omniprésente quand ils sont associés à des légendes « le Fou du Loup » ou quand ils ont donné leur nom à un lieu-dit « Le Buisson du Fou ». Ils assurent également une transition entre le milieu agricole et forestier par leur présence dans les prés ou dans les haies, où leur silhouette se détache parfois sur un point haut.

Le Parc naturel régional du Morvan a entrepris de bâtir une première Charte Forestière de Territoire, véritable programme d'actions concerté pour le développement de la forêt morvandelle. Cette charte, signée en janvier 2004 par le Parc et les propriétaires forestiers (Communes forestières, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Office National des Forêts), a permis de réunir les acteurs de l'espace forestier et de partager les visions de chacun afin de s'accorder sur des objectifs communs.

L'inventaire des arbres remarquables du Morvan est une des actions communes souhaitées par l'ensemble des partenaires. Le choix s'est porté sur un inventaire par jeu-concours afin de faire participer toutes les personnes passionnées par ce sujet et d'éveiller des sensibilités. Cette opération s'est terminée par une cérémonie de remise des prix qui a rassemblé près d'une centaine de personnes dont les quarante gagnants du jeu-concours qui se sont vu remettre un prix.

Ce nouvel Hors-série Bourgogne-Nature et Cahier scientifique du Parc est l'aboutissement de cet inventaire, assurant ainsi la valorisation de cette richesse par la diffusion de la connaissance. Cette volonté de mieux faire connaître le territoire se traduit également par une rubrique dédiée aux arbres remarquables sur le site www.patrimoinedumorvan.org et par une exposition itinérante à disposition des communes et écoles du Morvan.

Un tel inventaire n'étant jamais clos, nous vous proposons une première découverte de ce patrimoine de « monuments verts » du Morvan, au travers de cet ouvrage, dont l'écriture a été confiée à Laurence CHABER et la coordination à Olivier THIÉBAUT. Vous pourrez également découvrir une sélection des plus beaux arbres recensés par Alain DESBROSSE lors de son inventaire scientifique du département de la Saône-et-Loire en 1993.

Saint-Brisson, le 7 mars 2007

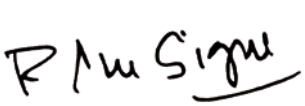

René-Pierre SIGNÉ
Président du Comité scientifique

Christian PAUL
Président du Parc

Anne-Catherine LOISIER
Vice-présidente du Parc
en charge de la Charte forestière

Sentinelle visible de loin, ce châtaignier est remarquable par sa silhouette qui se détache dans le paysage. Brassy.

La place de l'arbre dans le Morvan, des usages au paysage ..... 4
Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ? ..... 7
Méthodologie générale ..... 8
Application en Morvan ..... 11
Carte de localisation des arbres remarquables dans le Parc du Morvan ..... 12
Avertissement ..... 14

**Arbres remarquables du Parc du Morvan par espèce**

Feuillus ..... 15
Résineux ..... 80

**Arbres remarquables du Parc du Morvan par thème**

Arbres sacrés ..... 100
Arbres secrets ..... 103
Arbres ombrant des calvaires ..... 104
Arbres d'alignement ..... 109
Haies ..... 110
Hêtres et queules du Mont-Beuvray ..... 116
Arbres insolites entremêlés ..... 118
Arbres insolites par leur forme ..... 120
Arbres des sites classés ..... 122
Châtaigniers du maquis des Fraichots ..... 126
Arboretums ..... 128
Arbres disparus ..... 134
Circuits de découverte ..... 138
Liste des arbres remarquables recensés dans le Parc du Morvan ..... 142

**Arbres remarquables de Saône-et-Loire**

Géants de la Bourgogne méridionale ..... 146
33 arbres à découvrir ..... 154
Carte de localisation des arbres remarquables de Saône-et-Loire ..... 155
Liste des arbres remarquables recensés en Saône-et-Loire ..... 182

**Autour des arbres remarquables**

La faune associée aux arbres ..... 184
Eléments de préservation, de soins, de droit ..... 186
Bibliographie ..... 189
Associations ARBRES et EPI ..... 190
Inventaires bourguignons ..... 191
Fiche d'enregistrement des arbres remarquables et mode d'emploi (page à découper) ..... 192

# La place de l'arbre dans le Morvan, des usages au paysage

Entrer en Morvan, c'est pénétrer dans un pays d'arbres, traverser des forêts successives qui vous happent surgissant des brumes, ou vous appellent offrant leurs profondeurs lumineuses aux feuillages vert tendre ou dorés. Bocages et futaies se succèdent, puis les bois sombres se rapprochent, les conifères au garde-à-vous occupent le terrain. En Morvan, quelle évidence, l'arbre est partout, si omniprésent que le morvandiau le confond avec la forêt et s'il ne le voit pas en tant qu'individu différencié, c'est pourtant par cette présence arborée multiple qu'il se sent chez lui. Le visiteur s'étonne, au vu de ces taches forestières denses aux verts changeants ; il est surpris par ces silhouettes élancées ou opulentes qui parsèment les prés, ourlés de ces curieux murets végétaux que sont les haies, aujourd'hui taillées au carré. Mais les haies dessinent un paysage travaillé par l'homme depuis des temps lointains.
Sorti de la forêt, l'arbre se remarque, orphelin de ses congénères, il s'impose au regard, en bordure de parcelle, auprès d'une demeure, à la croisée des chemins. Ombre au milieu d'une prairie, fruitier généreux mais oublié dans une ancienne haie, imposante verticalité dans un parc jardiné ; l'arbre dit remarquable est celui qui a attiré le regard.

Ce pays était une contrée de feuillus. Pays des chênes, des charmes et des hêtres. Les Eduens, peuple gaulois, occupaient le Morvan. « Chez cette nation, riche et puissante avant la conquête romaine, le sol avait été dépouillé d'une partie des forêts pour être livré à la culture ; les récoltes des céréales étaient assez abondantes pour suffire à la consommation des habitants. Toutefois, le déboisement n'avait pas atteint des proportions excessives. Entre le territoire des Sénons et celui des Carnutes, au centre de la Gaule, s'étendait un immense massif de bois, que César dut traverser pour marcher contre les cités de Bibracte et de Genabum. » (F. Depelchin)

Grands défricheurs, les Eduens puisaient dans la forêt de nombreuses ressources dont les bois nécessaires à leurs fortifications et à leurs forges. Ils rendaient des cultes aux pierres, aux sources et aux arbres, sous la conduite des druides, parmi les grands hêtres du Mont Beuvray. Mais comme on le sait, c'est en effet ce qui nous est parvenu des druides, ceux ci étaient liés au chêne qu'ils vénéraient. Ils en cueillaient le gui qui se développe rarement sur cette espèce et dit-on, en mangeaient les glands pour acquérir des pouvoirs divinatoires.
On ne dénombre pas moins de 62 sanctuaires liés aux sources dans le Morvan. Certains bien antérieurs à l'invasion romaine, persistèrent pendant la période gallo-romaine et à partir du V^e^ siècle, coexistèrent avec le christianisme qui tenta de récupérer à son profit « ces lieux souvent liés à des rites variés : thérapeutiques, de fertilité, de protection, agraires, oraculatoires... » (Henri Gautherin), cf «Les arbres sacrés» page 100.

Au Moyen Age, c'est le temps des moines défricheurs : le développement de l'agriculture et de l'élevage s'accompagne d'un développement significatif des haies, barrières de protection des cultures, et de la sélection d'arbres fruitiers. Les usages de la forêt par les seigneurs et les paysans vont croissant, on favorise le développement des espèces dont les fruits permettent la glandée (glands et faines), mais le pacage dans les bois limite la régénération des essences. Cependant la glandée a sans doute favorisé certains chênes ou «foyards» (hêtres), réservés à cette fin. L'usage des minerais de fer (dès l'époque protohistorique) et par la suite des forges et du charbon de bois pour les briquetteries, faïenceries et verreries a provoqué une utilisation incessante de bois. Parallèlement la forêt est exploitée pour les besoins du seigneur (chasse, chauffage, construction). Le bois de chauffage des paysans provient des haies et des arbres d'émonde. Les terres conquises sur les bois deviennent les emplacements de nombreux hameaux composés de trois ou quatre maisons nommés l'Huis. Cette appellation morvandelle a donné au lieu le nom du propriétaire qui a défriché la clairière. Ainsi l'Huis-au-Page, est un hameau fondé par Lepage au milieu de la forêt.

A partir de 1550, alors que la population parisienne a triplé en cinquante ans, on décide d'exploiter les 47 000 hectares de forêts du Morvan pour alimenter Paris en bois de chauffage. L'acheminement du bois par les eaux, amorçant la période du flottage des bois, entraîne un bouleversement dans l'utilisation de la forêt morvandelle, aussi bien que dans la vie paysanne.
Les paysans tenanciers voient ainsi diminuer ou disparaître leurs ressources complémentaires et doivent leur survie aux salaires gagnés dans l'exploitation du bois. Car ils deviennent une main-d'œuvre qui assure le bûcheronnage, le charroi, l'empilage, le jetage, le contrôle du flot comme «poules d'eau» armées de crocs, et l'entretien des ruisseaux... Le flottage atteint son apogée à la fin du XVIII^e^ siècle et au début du Consulat, lorsque Paris, selon Jean Boissière, consomme entre un million et un million et demi de stères par an, dont le Morvan fournit les deux tiers.

Hurrah! Le flottage bouillonne
Et se rue au courant de l'Yonne !
Les arbres verdoyaient l'espace,
Mais le cri des bûcherons passe :
« A mort le chêne et le bouleau ! »
La hache frappe à la racine ;
C'est la forêt qu'on assassine !
Ses membres sont jetés à l'eau !

Louis de Courmont « Rivière d'Yonne »

Mais, comme le constate Vauban dès la fin du XVII[e] siècle, la forêt elle même a évolué. Le taillis favorable au furetage s'est développé dans le Morvan au détriment de la futaie. « Dès novembre on moule les bois de hêtre ; seuls les plants de valeur marchande sont abattus ; cela s'appelle fureter. » (Joseph Pasquet), cf «L'aulne» page 16.

En 1886, Depelchin, dans son magnifique ouvrage « Les forêts de la France », fait un état des lieux précis : « La Bourgogne, le Nivernais et le Morvan ont été de tout temps et sont restés très boisés ; le Morvan surtout présente assez exactement l'aspect forestier de l'ancienne France. La grande forêt de Saint-Germain, ravagée dès le XIII[e] siècle par les usagers, disparut complétement ; mais d'autres massifs importants résistèrent mieux aux causes de destruction, notamment les forêts de Chatillon et de la Gravelle, la forêt au Duc, etc. La création de nombreuses forges dans le Morvan et le Nivernais fut une autre cause de déboisement ; en outre le commerce du bois devint promptement considérable dans cette région après qu'on y eut adopté la pratique du flottage. Malgré ces conditions peu favorables, cette partie de la France est une de celles où le domaine forestier s'est conservé le mieux. »

En effet dès le XIX[e] siècle, le flottage connaît un rapide déclin, laissant une forêt surexploitée, exsangue d'arbres feuillus producteurs de bois d'œuvre. Au cours de ce siècle, une centaine de châteaux et maisons de maître sont construits en Morvan, ces bâtisses réclament de grosses poutres de chêne. C'est pourquoi les chênes et hêtres anciens, rencontrés aujourd'hui, dans la profondeur des forêts morvandelles, sont si peu nombreux et d'autant plus remarquables.
Le XIX[e] siècle voit la reconstruction des chaumières morvandelles, sous l'impulsion des femmes, nourrices revenues de la ville et souhaitant une maison solide. Différentes essences exotiques sont introduites dans les parcs des demeures bourgeoises, dès la fin XVIII[e] ; ainsi le tulipier de Virginie, et les cèdres du Liban puis de l'Atlas.

L'introduction expérimentale des résineux dans le Morvan remonte au milieu du XIX[e], mais leur culture ne se développe qu'à partir des années 1950. La politique d'État, pour améliorer la production en quantité et en qualité de la forêt française, favorise les boisements et les reboisements résineux. Tant et si bien qu'ils représentent, aujourd'hui, 45% de la surface forestière, soit en remplacement des peuplements feuillus d'origine, soit en boisement de terres agricoles délaissées.

« La forêt primitive, qui domine encore dans le Parc naturel régional du Morvan, est le royaume du hêtre magnifique et du chêne puissant. Les résineux envahisseurs récents commencent à lui disputer le terrain.» (Joseph Pasquet).

Le vert sombre des conifères a repeint les collines du Morvan. Envahisseurs disciplinés, en rangs bien alignés, les sapins, épicéas et autres douglas, ont colonisé notre espace. Parmi eux, quelques magnifiques arbres, que nous avons le plaisir de vous faire découvrir, dans la cohorte des résineux productifs. « Le Morvan oublie qu'il perdait jadis ses feuilles. Il doit s'habituer aux aiguilles, aux sapins de Noël tendant les bras à leurs guirlandes. » (Jean-François Bazin).

Arbres forestiers, feuillus et résineux ne couvrent guère moins de la moitié du territoire du Parc. En bordure des grands bois, subsiste ce pays de bocage aux entrelacs de haies peignées, et aux pâtures ponctuées de chênes. Ces silhouettes dressées composent le paysage du pays collineux, dans lequel chaque morvandiau se reconnaît chez lui. L'arbre est partout, mais certains d'entre eux, attirent notre regard, jusqu'à en devenir « arbres remarquables » en Morvan.

Voici la perception des arbres qu'avait un artiste graveur anglais, ayant effectué un voyage-exploration sur l'Arroux en 1866 :

« La rivière coulait maintenant à travers un magnifique paysage sylvestre... Les berges étaient souvent rocheuses avec, au premier plan, bruyères et fougères à foison, genêts à profusion. A l'écart se dressaient des chênes gigantesques qui auraient fait honneur à n'importe quel parc d'Angleterre. Ici, la représentation de l'un d'entre eux dont le tronc mesurait quinze mètres de circonférence. Le bel arbre était, à tous égards, un des plus harmonieusement développés que j'aie jamais vus. Suffisamment isolé pour que rien ne vienne gêner sa crue, mais en même temps pas trop exposé aux vents dominants, son tronc massif s'élevait haut et droit, ses branches énormes (chacune de la taille d'un arbre), s'étendaient dans toutes les directions. Je n'ai rendu ici que le tronc, toutes les tentatives pour le représenter entier en faisaient disparaître les vastes proportions. Sa couronne de feuillage, trop parfaite et trop régulière pour avoir du cachet, était à elle seule un massif agreste sur un piédestal. À une certaine distance l'arbre ne paraissait pas si énorme, cela étant probablement dû à la régularité de ses proportions et à la grosseur non négligeable de ses voisins ; mais à l'ombre de l'immense ramure, le spectateur prend subitement conscience de la taille de ses branches maîtresses et déduit la dimension du tronc qui doit les supporter. L'impression est complète quand on en a fait le tour...
L'idée prévaut en Angleterre que les Français sont insensibles aux beautés sylvestres, probablement parce que le bois est leur principal combustible et que, par conséquent, d'importantes coupes de jeunes arbres ont lieu annuellement, en même temps que les paysans élaguent les branches des plus vieux. Ils préservent cependant souvent quelques beaux fûts pour l'ornement, comme nous le faisons, et j'ai appris sans surprise que les chênes superbes, dont le géant précédemment décrit était le joyau, subsistaient pour notre plaisir grâce à un décret du propriétaire du sol les affranchissant de la cognée. Beaucoup d'arbres dans le voisinage, particulièrement de vieux châtaigniers, doivent avoir plusieurs siècles, et les hêtres qui couvrent le Beuvray, pourtant peu développés en raison de l'altitude, sont à l'évidence très anciens...
À l'évidence, les Français ne sont pas indifférents à la beauté de leurs arbres ; il n'existe pas la moindre ville sans avenue qui en soit bordée et où on les laisse croître librement. »

Philip Gilbert Hamerton « La rivière inconnue, descente de l'Arroux en canot » Edition Le Canotier, 2006.

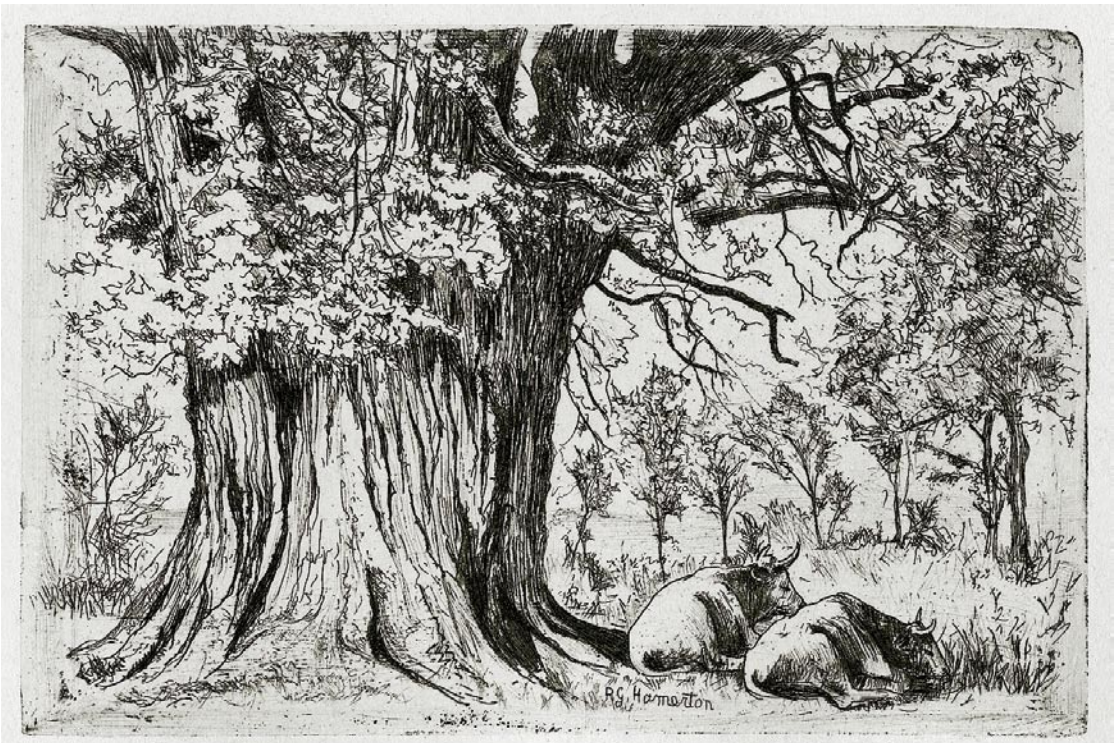

# Qu'est ce qu'un arbre remarquable ?

L'arbre se situe à part parmi les végétaux. Les botanistes, fervents admirateurs des herbes et des fleurs, lèvent rarement le regard vers la cime des arbres. Ce sont souvent les non spécialistes, amoureux de la nature ou bien les professionnels de la forêt, qui connaissent les arbres. Dans les campagnes comme dans les villes, l'arbre est un point de repère relié à des notions structurantes de notre vie : le temps, l'espace, le vivant.
Les arbres portent une dimension collective, ils poussent en troupes et forment les forêts : sous nos climats, les forêts sont d'immenses jardins arborés qui occupent une part importante de nos paysages.
Mais l'arbre, lorsqu'il est dans un lieu proche de l'homme – au cœur d'un village, dessinant le parc d'une vaste demeure ou ombrant un modeste calvaire – s'individualise. Nous le voyons alors comme un être vivant, unique. Il attire notre regard, témoigne de la relation qu'il entretient avec l'homme à travers les saisons, les générations, les siècles. Et plus il est imposant, vieux, majestueux, plus nous le percevons en tant qu'individu particulier.
Ainsi, au-delà de l'attirance due à la force qui émane de lui, outre l'intérêt que nous pouvons lui porter, cet arbre-là, cet arbre unique une fois rencontré, s'inscrit dans la mémoire car nous l'avons remarqué.

Mais comment définit-on un arbre remarquable ? Le bon sens, même s'il n'est plus très à la mode, doit conduire notre approche. L'arbre dit remarquable est celui que l'on remarque, l'arbre qui a su se distinguer à nos yeux, faire écho en nous. Il s'agit de répertorier les arbres, individus, alignements et peuplements, essences indigènes aussi bien qu'introduites. Ces arbres remarquables sont considérés :

- pour leur taille, leur silhouette, leur âge
- leur rareté botanique
- leurs particularités biologiques : arbre en limite d'aire de répartition pour son espèce, par exemple
- en tant que marqueurs du paysage : alignement, borne, limite de propriété, etc.
- pour un rôle culturel : l'arbre a donné son nom au quartier, au lieu dit ; on l'appelle le hêtre d'untel, d'un saint ; il est associé à une fête, à une procession ; c'est un lieu de rassemblement
- sont pris en compte les variétés fruitières anciennes et, particulièrement en Morvan, les diverses formes de haies.

Le croisement de ces différents critères de remarquabilité permet de mettre en exergue des arbres, plus remarquables que d'autres, dans leur espèce.
Il faut former le regard à une notion de remarquabilité appliquée à des espèces très diverses, dans les biotopes particuliers du territoire concerné, en Morvan, en allant du charme au houx et au tulipier.
Au pied de chaque arbre visité, les informations recueillies sont précises et nombreuses :

- la description de l'accès au site où se trouve l'arbre (commune, lieu-dit) ; le positionnement de l'arbre, dont les coordonnées géographiques, sont relevées par GPS ;
- l'identification botanique précise de l'essence est établie
- les mesures : circonférence à 1,30 m du sol, largeur de la frondaison, hauteur, sont calculées et les différentes données utiles à la description comme à la gestion de l'arbre (port, état sanitaire, menaces potentielles ou actives) sont enregistrées. Les dimensions de circonférence sont importantes, en Morvan, mais moins prépondérantes qu'en Provence, où nos études ont montré que le tour du tronc de l'arbre est souvent le critère premier. (inventaires de l'EPI, voir en bibliographie). Les tailles rabattant régulièrement la stature du sujet, la hauteur ne peut être un critère comparatif. Cependant, chez les conifères jamais abattus, la grande hauteur de certains arbres montés en flèche vers le ciel, dénote un développement exceptionnel.
- il est plus délicat de noter l'impression que procure l'arbre, mais ce critère, subjectif, importe beaucoup, car les aspects esthétiques, soit de la silhouette de l'arbre soit de sa place dans le paysage, constituent des éléments importants de remarquabilité.

En fait, la conjonction de différents facteurs renforce la notion de remarquabilité. Ainsi un arbre de belle taille, situé près d'une bâtisse ancienne et dont l'histoire est liée à celle des propriétaires successifs acquièrera-t-il une remarquabilité supérieure à celle de son confrère de même espèce au tour de taille simplement proéminent.
Les informations recueillies sur place, les anecdotes ou parfois l'histoire d'un lieu ou de personnes auxquels l'arbre est lié sont transcrites. Ce sont ces diverses données, associées à un arbre, qui souvent ont permis sa préservation ou permettront, si on les fait connaître, de motiver les habitants pour qu'il soit respecté à l'avenir. Le rôle culturel et cultuel de l'arbre a pu être montré au travers de témoignages et de données historiques. La place, tout à fait spécifique de l'arbre dans le paysage de bocage morvandiau s'illustre ainsi de diverses façons.

Par leur présence permanente dans le paysage d'une région, les arbres remarquables constituent un patrimoine précieux mais fragile.
Ces silhouettes s'inscrivent dans le regard des habitants et leur place particulière retient leur attention ; mais il faut parfois en révéler l'importance pour que l'arbre accède au statut de patrimoine respecté, tant sa présence familière peut finir par se fondre dans la banalité quotidienne.

# Qu'est-ce qu'un arbre remarquable : méthodologie générale

Notre perception du patrimoine a beaucoup évolué au cours du XXe siècle. En 1918, on classait un arbre monumental en tant que « site et monument naturel de caractère artistique ». En 1935, le Ministère de l'Education Nationale (secrétariat général des Beaux-arts, direction des services de l'architecture, bureau des monuments historiques et des sites), classait un site, comprenant souvent un monument historique et les arbres l'accompagnant.

En Morvan plusieurs sites ont été répertoriés à cette date et classés : ainsi les promenades d'Avallon, de Saulieu et d'Arnay-le-Duc ; le Fou de Verdun, lieu sacré des gaulois ; le gros chêne de la Grande Verrière et l'orme monumental de Gâcogne. C'est en 1990 qu'est classée la totalité du Mont-Beuvray et ses « queules », hêtres tortueux, vestiges des anciennes haies plessées, cf «les sites classés» page 116.

Notre société s'est d'abord intéressée aux monuments architecturaux, si nombreux en France. Puis l'attention s'est portée vers le petit patrimoine, d'abord urbain, ensuite rural. Et nombre de fontaines, lavoirs ou travails à ferrer, réhabilités, ont resurgi des ronces, témoignant des activités quotidiennes d'une société rurale, aujourd'hui en désuétude. En 1990, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement, service de la mission du paysage, fait paraître un Guide d'inventaire des arbres remarquables. La notion de remarquabilité y est largement explicitée, les critères environnementaux très détaillés. Il s'agit d'inciter à la prise en compte de ce patrimoine végétal en proposant des critères de sélection qui aident à définir ce qu'est la remarquabilité.

A travers la France, peu à peu différentes initiatives participent à la recherche et à l'enregistrement d'arbres remarquables à l'échelle d'une commune, d'un département ou d'une région. Les inventaires sont initiés par des structures très diverses et sans une réelle cohérence d'ensemble. Ils sont parfois conduits très localement par les associations naturalistes ou culturelles, parfois des moyens ont permis de rassembler différentes structures administratives, telles que le Conseil Général ou Régional, le Conservatoire du Paysage, le Parc Naturel Régional, la propriété forestière privée, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, l'Office National des Forêts et des associations locales.

En région Bourgogne, un inventaire réalisé en 1993 à partir d'une enquête auprès des 572 communes du département de Saône-et-Loire, et d'un bon réseau d'informateurs intéressés par le sujet, a permis de découvrir plus de 180 arbres remarquables à divers titres, répartis aux quatre coins du département. Dans l'Yonne, la Nièvre, le travail de recensement reste à conduire. En Côte d'Or, en 2000, la Société Bourguignonne des Amis des Arbres a organisé un Jeu-concours auquel la population a répondu avec enthousiasme, permettant de recenser 150 arbres remarquables.Sur cette lancée, le Parc du Morvan a entamé, en 2004, le dénombrement des arbres remarquables de son territoire, à partir des informations fournies par les habitants. C'est la première étape de la découverte de ce patrimoine arboré morvandiau qui est relatée dans ce Cahier scientifique du Parc naturel régional du Morvan, complétée des résultats, actualisés, de la Saône-et-Loire.

La connaissance des arbres remarquables avance, la mise en évidence de leur nombre, la richesse patrimoniale qu'ils représentent, intéresse de plus en plus de gens, et le terme « arbre remarquable « vient au goût du jour. Il y a vingt ans, les vieux arbres étaient considérés avec dédain, souvent perçus comme laids, vieux ou malades. On ne s'intéressait à eux que pour s'en débarrasser. La collectivité a porté un regard attentif sur son patrimoine bâti ; dans cette continuité, notre société du XXIe siècle considère aujourd'hui le patrimoine végétal avec attention. La prise de conscience s'accroît au fur et à mesure que notre mode de vie peu respectueux de la nature, met à mal la flore qui nous entoure. Les arbres témoins, ont vu passer les siècles ; ils nous confrontent à une notion du temps qui dépasse notre perspective humaine limitée à quelques générations.

Les préserver, là où ils se trouvent, parfois insérés entre des constructions ou sur une place de village, demande avant tout de connaître leur existence et de percevoir la présence de l'arbre remarquable comme un élément d'équilibre de la vie locale, qui permettra d'alerter les collectivités comme les particuliers. Pour prendre en compte le patrimoine arboré, un inventaire doit être initié. cf «éléments de préservation» p. 186.

Suivant les régions, ces recensements ont été effectués par des collectivités territoriales ou des associations locales. L'hétérogénéité des méthodologies employées, des compétences botaniques, des moyens mis en œuvre, et la diversité géographique des régions, n'ont pas encore permis d'obtenir des données comparatives bien fiables, ni d'avoir une vue précise et globale du patrimoine arboré de notre pays. C'est en effet, une tache de grande ampleur et d'immenses territoires restent à explorer et de nombreux arbres extraordinaires sont à découvrir.
Cependant, la connaissance des arbres remarquables français progresse, comme en témoigne les activités de plusieurs associations regroupant des passionnés de notre patrimoine arboré national (cf page 194 et sites internet en bibliographie page 190).

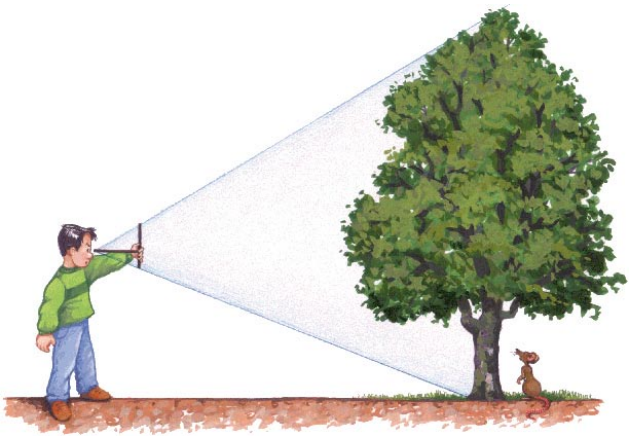

La hauteur d'un arbre peut se mesurer avec la croix du bûcheron. On prend deux baguettes d'égale longueur (20 cm), mises à angle droit et que l'on tient à bout de bras devant l'oeil. On avance ou on recule jusqu'à ce que la cime et le pied de l'arbre s'inscrivent précisément entre le haut et le bas de la baguette verticale. On mesure alors, à l'aide d'un décamètre la distance entre le point exact de stationnement et le pied de l'arbre, on obtient ainsi sa hauteur. Pour calculer plus précisément la hauteur d'un arbre on utilise aussi un instrument appelé dendromètre.

Le tour de taille d'un arbre se prend à 1,30 m du sol à l'aide d'un décamètre souple. Lorsque l'écorce est lisse comme sur le platane, l'aide d'un passant ou du propriétaire est bien venue. Quand l'arbre est dans la pente ou sur un talus, la mesure se prend depuis le point le plus haut. Ces données sont inscrites sur la fiche d'enregistrement, sur place, au pied de l'arbre. On note aussi toutes les informations que l'on peut observer ou recueillir, elles seront précieuses pour établir la remarquabilité de l'arbre. voir fiche d'enregistrement en fin d'ouvrage page 195.

**Quelques points de repère sur les dimensions des arbres remarquables en France**

Il convient de garder présent à l'esprit que les arbres remarquables sont des êtres vivants en constante évolution et que nos connaissances de ces arbres est très incomplète, aussi ne s'agit-il point d'établir des records. Les arbres les plus imposants peuvent aider à établir une échelle pour l'espèce considérée.

Les arbres les plus vieux de France ont environ 2000 ans :
- l'Olivier de Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), le Chêne de Villedieu-la-Blouère (Maine et Loire), le Chêne de la Chevasse (Saint-Sulpice-le-Verdon, Vendée).
- 1700 ans pour l'Aubépine de Saint-Mars-la-Futaie, Mayenne)
- 1000 ans pour les Faux de Verzy, célèbres hêtres tortillards (Marne).

Les arbres les plus hauts de France sont des résineux :
- 55,50 m : Douglas de Claveisolles (Rhône)
- 55 m : le Président, Epicéa dans la forêt domaniale du Russey (Doubs)
- 50 m : les Epicéas du Roi de Rome dans la forêt domaniale de Levier (Doubs)
- 43 m : les Sapins de la Glaçière, Epicéa dans la forêt domaniale de la Joux (Jura).

Parmi les arbres les plus gros de France :
- 14 m pour le Châtaignier de Troubois (Haute-Savoie)
- 13,60 m pour le tilleul d'Yvory (Jura).

Ci dessus : le magnifique chêne de l'étang du Brocard à Gouloux.

Ci contre : mesuré à 1,30 m de hauteur, ce chêne pédonculé affiche une circonférence de 5,45 m, ce qui le place en septième position parmi les chênes du Morvan.

# Application en Morvan

Dans le cadre du programme d'action de la Charte Forestière de Territoire, le Parc naturel régional du Morvan décide en 2004 de se lancer dans l'aventure 'arbres remarquables'. Souhaitant associer les habitants à ce recensement, le Parc opte pour un appel à contribution auprès du grand public et lance le concours «arbres remarquables du Morvan» d'août 2004 à mars 2005.

Par affiche et voie de presse, le concours est annoncé, des fiches d'enregistrement sont distribuées par l'intermédiaire des mairies. Ainsi les 116 communes du Parc naturel régional du Morvan ont-elles l'occasion d'observer leur patrimoine arboré et d'en signaler les éléments les plus significatifs. Le regard des habitants, fiers de leurs arbres, complète la moisson et 143 arbres sont signalés par 72 participants en tant qu'arbres remarqués, représentant une trentaine d'essences différentes. Un jury composé de 12 personnes aux compétences variées a permis de sélectionner les plus beaux arbres, dont les observateurs ont été récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix fin 2005.

Par la suite, une sélection de 65 arbres les plus représentatifs de ce premier recensement a constitué les premiers éléments d'une base de données. Celle-ci s'est enrichie par les nombreuses ressources locales en s'appuyant sur les inventaires existants (Lycée Forestier de Velet, CRPF, Alain Desbrosse, ONF), et également sur la connaissance particulièrement riche de certaines personnes (Henri Doridot, Larochemillay).
Le recoupement de ces données a permis d'obtenir une base de 208 arbres à ce jour sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan, riche de 43 essences différentes, dont 32 essences feuillues et 11 essences résineuses.

JEU CONCOURS
INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES
Jeu concours ouvert du 9 août 2004 au 31 janvier 2005
Vous connaissez un arbre qui vous semble exceptionnel ou remarquable. Faites-le connaître en participant au jeu-concours. De nombreux lots sont à gagner.
Fiche d'inventaire et règlement disponibles :
- en mairies
- à l'Espace Saint-Brisson
- dans les Offices de Tourisme
- sur www.parcdumorvan.org
Renvoyez vos participations à :
Olivier THIEBAUT
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
Tél : 03 86 78 79 00 - Fax : 03 86 78 74 22
E-Mail : olivier.thiebaut@parcdumorvan.org
Parc naturel régional du Morvan

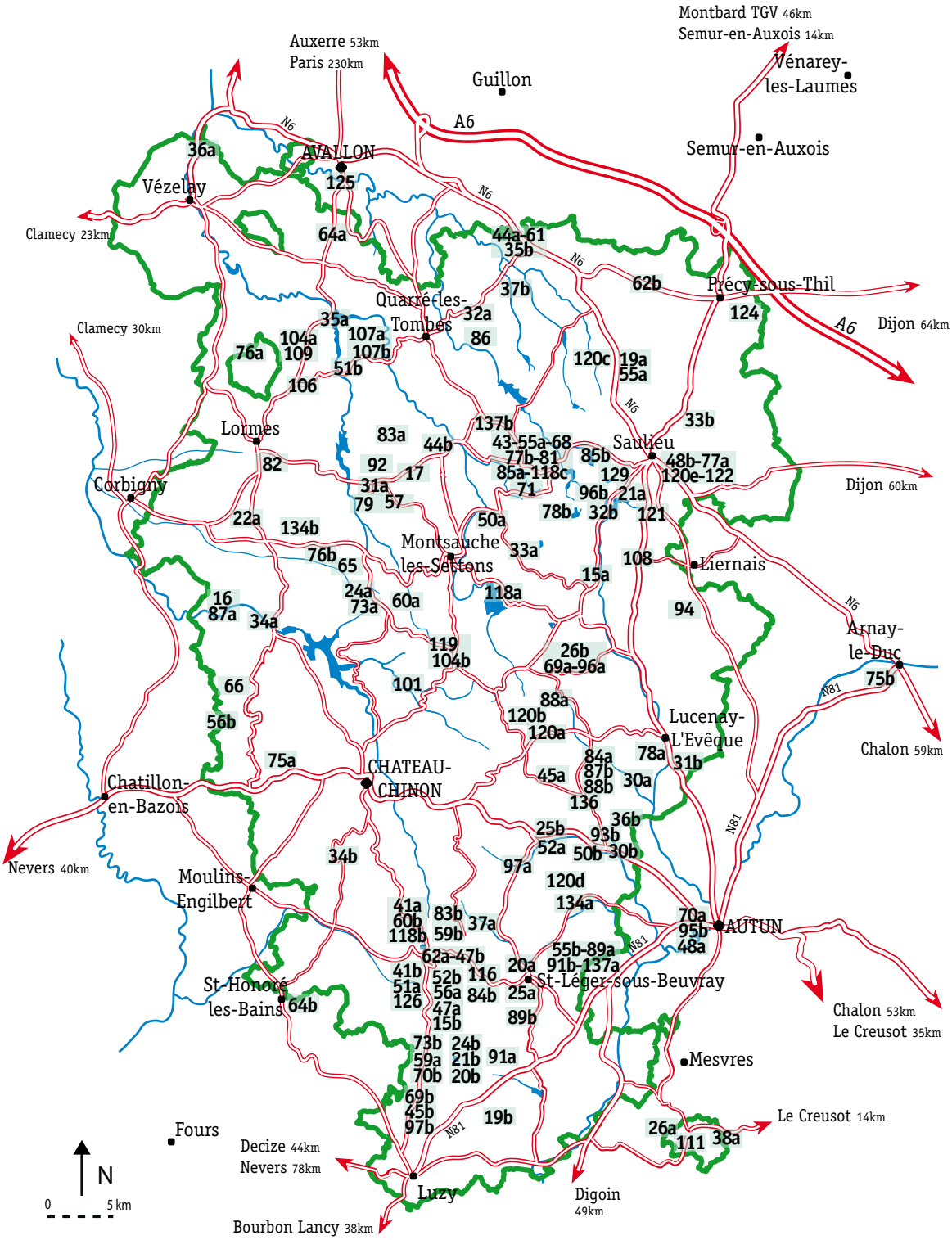


Les numéros indiqués sur la carte renvoient à la page où l'arbre concerné est décrit.